



**DOSSIER INSCRIPTION
POINT JEUNES**



Condition d'inscription :

Le point jeunes est une structure d'accueil destinée aux jeunes ayant 11 ans dans l'année.

Document à fournir

- Attestation d'assurance
- Certificat médical d'aptitude à la collectivité et à la pratique sportive
- Photocopie du carnet de santé
- Photocopie de l'attestation d'assurance maladie
- Adhésion de 10€ (chèque à l'ordre du trésor public)

Numéro Allocataire : **Quotient Familial :**

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire :

Nom du représentant légal de l'enfant (père, mère, tuteur légal) :

.....

Adresse complète :

.....

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

N° Sécurité sociale :

Nous devons pouvoir vous joindre à tout moment de la journée :

Nom du père	Nom du mère.....
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
N°professionnel :	N°professionnel :

A LIRE ET A SIGNER

- ✓ Je soussigné(e), M et Mme responsable de l'enfant désigné précédemment, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du point jeunes.
- ✓ Je déclare y souscrire entièrement et autorise mon enfant à participer aux activités organisés par le Point jeunes.
- ✓ Je m'engage s'il a lieu de rembourser à la ville de Saint Hippolyte, les frais médicaux occasionnés en cas d'intervention du médecin.

Signature :

DROIT A L'IMAGE

- ✓ J'autorise l'équipe d'animation et l'organisateur à utiliser l'image de mon enfant sur support pédagogique ou informatique pour la présentation et l'illustration du Point Jeunes.

Signature :

AUTORISATIONS

- ✓ Nous informons que les activités peuvent débuter sur différents sites (Point jeunes, stades, gymnase...) de la commune

J'autorise mon enfant :

- ✓ Venir seul au Point jeunes ou directement sur l'activité : OUI NON
- ✓ Rentrer seul du Point Jeunes ou de l'activité : OUI NON

Si non, mentionner le nom des personnes autorisées à accompagner ou à venir chercher l'enfant :

.....
.....

- ✓ A participer au sorties organisées : OUI NON
- ✓ A participer aux sorties piscine : OUI NON
- ✓ A participer au Séjour : OUI NON
- ✓ A circuler en véhicule 9 places conduit par le service jeunesse : OUI NON

FICHE SANITAIRE

✓ **Vaccinations :**

(Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant)

Vaccins	Diphtérie	Tétanos	DT POLIO Tétra coq	BCG	Hépatite B	Rubéole Oreillons Rougeole	Coqueluche	Autres
OUI								
NON								
Derniers rappels								

✓ **L'enfant a-t-il des difficultés de santé ?** OUI NON

Si oui, indiquer en précisant les dates, les précautions à prendre et si un PAI a été établi par votre médecin :

✓ **L'enfant suit-il un traitement médical ?** OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant :
(boîte de médicaments dans leurs emballages d'origine au nom de l'enfant avec la notice)

✓ **L'enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives, prothèses dentaires... ?**

OUI NON

Si oui préciser.....

✓ **L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?**

	Rubéole	Varicelle	Angine	Otite	Rougeole	Coqueluche	Scarlatine	Oreillons	Rhumatisme articulaire
OUI									
NON									

✓ **L'enfant a-t-il des allergies ?**

	Asthme	Alimentaires	Médicamenteuses	Autres
OUI				
NON				

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

✓ **L'enfant sait-il nager ?** OUI NON

✓ **L'enfant possède-t-il une attestation de nage de 25m ?** OUI NON

✓ **L'enfant possède-t-il une carte d'identité ?** OUI NON

Je soussigné..... responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre le cas échéant toutes les mesures (**traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie**) rendues nécessaires par l'état de l'enfant

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

✓ Le respect des locaux et du matériel :

- **Tout acte illégal (vol, casse ou dégradation...)** sera immédiatement sanctionné par les animateurs présents (l'ensemble des locaux, parking, espaces verts, espaces associatifs, gymnase et autres lieux où se déroulent les activités).

La commune pourra demander le remboursement du montant du vol, de la casse ou de la dégradation.

La structure de l'espace jeune est un lieu public, il est formellement interdit :

- De fumer à l'intérieur (**un endroit à l'extérieur est prévu à cet effet**).
- De jeter des mégots de cigarettes, chewing-gum et tous autres déchets dans l'enceinte du bâtiment (des poubelles sont prévues à cet effet).
- De consommer des boissons énergisantes/énergétiques, de l'alcool, des stupéfiants ou des produits illicites.
- De télécharger des jeux informatiques.
- De faire de la trottinette et du vélo sur le parking ou à l'intérieur de la structure.
- De jouer dans la pelouse synthétique (trottinette, vélo, foot, rugby...), d'aller dans l'espace associatif qui se trouve dans l'enceinte du bâtiment même en dehors des heures d'ouverture du point jeunes.

✓ Le respect de soi et des autres :

- Chaque jeune a un comportement et un langage courtois, poli et respectueux vis-à-vis des autres jeunes, des animateurs, du personnel d'entretien et des adultes intervenants.
- A l'intérieur de la structure, le niveau sonore se doit d'être raisonnable, dans le cas contraire des sanctions pourront être appliquées allant jusqu'à l'exclusion du jeune.
- Tenue vestimentaire correcte.

✓ Le déroulement des animations et des sorties :

- Une présence de huit jeunes minimum inscrits est requise pour les sorties.
Dans le cas où les inscriptions seraient insuffisantes l'activité ou la sortie sera annulée.
- Si une activité est annulée ou reportée, un AVOIR sera déduit des prochaines vacances.
- Les téléphones portables sont interdits lors de l'activité et/ou de la sortie. Ils seront déposés dans le bureau du responsable.
- Le paiement des sorties doit être effectué au moment de l'inscription
- Le jeune se doit de prévenir le Point Jeunes en cas d'absence ou d'annulation d'une sortie en raison du nombre limité de places et de justifier d'un certificat médical en cas de maladie.
- Le jeune qui ne signalera pas son absence lors d'une sortie ne pourra pas demander le remboursement de celle-ci.
- Le choix des jeunes sur certaines activités se fait en fonction de leurs implications au sein du point jeunes et de leurs âges.
- L'équipe d'animation peut selon le programme mis en place imposer une activité et/ou sortie pour pouvoir participer à d'autres activités et/ou sorties.
- En cas d'exclusion, le jeune ne pourra bénéficier d'un remboursement.

Toutefois, ce programme peut être modifié en vue du nombre de participants, d'éventuels changements ou des conditions météorologiques.

Droits et Obligations :

Tout comportement nuisant au bon fonctionnement de la structure tel que propos discriminatoires, violences physiques ou verbales, vols, bris de matériel, utilisation des outils du point jeunes à des fins illégales se verra entraîner l'exclusion immédiate.

Par ailleurs, le service du point jeunes devra en informer immédiatement la commission jeunesse. Cette commission décidera en fonction de la gravité de la faute, une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation définitive de la structure.

Les parents seront informés des sanctions prises à l'égard de l'enfant en cas de non-respect du règlement.

Signature des parents

Signature des enfants